



REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de CLERMONT
MAIRIE D'ETOUY

83, rue de l'église - 60600 ETOUY

Tél : 03 44 78 97 82 **E-Mail** : mairie.etouy@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 04 juin 2018

Le quatre juin deux mil dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Alain RANDON, Maire ;

Etaient présents : MM. DAMETTE, LAUNAY, MATHYS-SARAZIN, LEGUEN, BEEUWSAERT, FLOURY, LEFEVRE, DEGOURNAY, ARDENOIS, MINOT, SARAZIN ;

Etaient absents : M. SCHMIDT ayant donné pouvoir à M. LEGUEN
M. JUSRAND ayant donné pouvoir à M. DEGOURNAY
Mme MARLART ayant donné pouvoir à M. MINOT ;

Lecture du compte rendu de la séance du 12 avril 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

1 abstention : M. MINOT qui regrette que le nom des intervenants aux questions diverses ne soit pas cité.

M. le Maire tient à préciser que les questions diverses sont ouvertes aux débats et que ceux-ci ne sont pas retranscrits dans la totalité. Pour être identifié nommément, il appartient au conseiller de le signaler.

Désignation du secrétaire de séance

Mme Maryline DAMETTE est élue secrétaire.

Ordre du jour :

- **Ajustement des taux des taxes directes locales**
- **Convention d'occupation temporaire d'un local de la mairie**
- **Caution salle communale**
- **Convention ADICO (protection des données)**
- **Modification des heures d'utilisation des matériels à moteur**
- **Questions diverses**

I – Ajustement des taux des taxes directes locales 2018

Suite à la demande de la Sous-Préfecture de SENLIS et afin de respecter les règles de lien, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, (1 abstention : M. MINOT) modifie de 0.02 % en moins le taux de la taxe sur le foncier non bâti.

Les taux 2018 sont les suivants :
TAXE D'HABITATION : 14.76 %
FONCIER BATI : 38.01 %
FONCIER NON BATI : 75.09 %

La présente délibération annule et remplace celle adoptée le 12 avril 2018.

II – Convention d'occupation temporaire d'un local de la mairie

M. le Maire fait part au conseil municipal de la demande d'une administrée de la possibilité d'occuper un local municipal dans le cadre d'extension d'activité de son entreprise.

M. le Maire propose de créer au 1^{er} étage de la mairie (actuellement local à archives et stockage de produits d'entretien) deux espaces « bureau » à la disposition des jeunes entrepreneurs d'Etouy de manière temporaire, précaire et révocable à tout moment.

Arrivée de M. DEGOURNAY à 18h12
Arrivée de M. BEEUWSAERT à 18h14

M. le Maire propose l'occupation contre une redevance de 75 € par mois, il est précisé qu'il n'y aura pas de frais engagés pour cette mise à disposition.

M. DEGOURNAY demande s'il ne serait pas judicieux de le faire dans la petite salle dite « local-jeunes ». Il lui est rappelé que cette salle est parfois utilisée par l'école, les associations et proposée à la location, elle n'est donc pas disponible.

De ce fait, malgré la volonté du Conseil Municipal d'aider les jeunes entreprises d'Etouy et en raison de la complexité d'accès au local de la mairie, le Conseil Municipal, à la majorité, vote contre cette proposition (5 pour, 9 contre, 1 abstention).

III – Caution salle communale

Lors de la location de la salle communale, une dégradation a nécessité le décapage et le cirage du sol (montant des produits utilisés : 154 €).

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il convient dans ce cas d'encaisser le chèque de caution.

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions), décide d'encaisser le chèque de caution d'un montant de 150 €.

Il conviendra de revoir le montant de la caution prochainement.

Départ de Mme MATHYS-SARAZIN à 18h31.

IV – Convention Adico (protection des données)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour signer une convention avec l'ADICO dans le cadre de la protection des données (R.G.P.D.).

V – Modification des heures d'utilisation des matériels à moteur

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier comme suit les heures d'utilisation des matériels à moteur (en respectant l'arrêté préfectoral) :

Le soir : 19h30 au lieu de 19h00

Le samedi : 19h00 au lieu de 18h00

Le Conseil Municipal, à la majorité, donne son accord (contre : Mmes FLOURY et ARDENNOIS). Un flyer sera distribué dans le village pour informer les habitants.

VI – Questions diverses

M. le Maire rappelle que le vernissage de l'exposition « Diaphane » aura lieu le vendredi 08 juin 2018 à 18h00 sur la place du village.

M. DEGOURNAY demande si la mairie attribue une subvention pour l'acquisition d'un vélo électrique. Ce n'est pas prévu pour le moment mais à étudier. D'autre part, il fait part au Conseil Municipal des nuisances sonores émanant du stade après les matchs.

M. LEFEVRE et M. BEEUWSAERT déplorent l'état des espaces verts et des caniveaux dans le village.

M. le Maire rappelle que le nettoyage des trottoirs et caniveaux est à la charge des riverains.

M. le Maire tient à remercier M. WAFFELAERT pour le nettoyage effectué rue des glaïeuls suite aux inondations du 24 mai 2018.

M. BEEUWSAERT s'étonne de l'absence récurrente de certains conseillers.

Mme ARDENOIS tient à préciser qu'il est compliqué de se libérer professionnellement pour une réunion de conseil à 18h00. Il lui est répondu que cet horaire est exceptionnel.

M. SCHMIDT par l'intermédiaire de M. LEGUEN signale que des branches d'arbres de la propriété de M. MOLLET débordent sur la ruelle de la poste. D'autre part, il y a une lampe d'éclairage public à changer au lotissement « Le Courtil-Come ».

Mme ARDENOIS s'inquiète du chantier « OPAC » qui travaille le samedi par rapport à la fête communale de début juillet.

La séance est levée à 19h03.